

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

| | |
|--|--|
| DELIBERATION N°CP2022- 11/4/19 DOSSIER N°5445 | COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT -EXERCICE 2022- COLLÈGES DE DUN- LE-PALESTEL, BOUSSAC, AUZANCES ET CHAMBON SUR VOUEIZE |
|--|--|

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY
en l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
-Exercice 2022- Collèges de DUN-Le-PALESTEL, BOUSSAC, AUZANCES et
CHAMBON SUR VOUEIZE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2022-11/4/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'allouer un complément de dotation de fonctionnement à 3 collèges , au titre de l'exercice 2022, afin de permettre de financer les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté :

- **DUN-LE-PALESTEL** pour un montant de **4 000 €** ;
- **BOUSSAC** pour un montant de **12 000 €** ;
- **AUZANCES** pour un montant de **12 000 €** ;

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées au chapitre 932-21 article 65511 du budget départemental 2022.

- Décide de rejeter la demande du Collège de **CHAMBON-Sur-VOUEIZE** selon les motifs suivants :

Par courrier en date du 26 septembre 2022, Monsieur le Principal du collège Jean Zay de CHAMBON/VOUEIZE sollicite une subvention complémentaire de 3 000 € afin de faire face à l'augmentation du fioul.

*La situation financière du Collège s'est tendue depuis 2018 qui a vu un point de croisement de la DGF et des charges incompressibles. Ainsi, au Compte financier 2021, la DGF permet tout juste le financement des charges incompressibles avec un taux de couverture de **100,6 %**,*

Le FdR de l'établissement en revanche, tant en valeur qu'en jours de disponible offre encore à l'établissement une marge de manœuvre suffisante pour gérer ses aléas de gestion. En effet, après 6 exercices de hausse régulière et soutenue de 2012 à 2017, le FdR en valeur a atteint un niveau "plateau" depuis 2017 autour de 135 000 € en moyenne annuelle, et enregistre même une légère croissance de + 5 % entre 2020 et 2021.

*Concernant la gestion 2022, à un premier prélèvement modeste au stade du budget primitif de 4 000 € sont venues s'ajouter 3 DBM pour un montant total de 10 598,70 €, portant le niveau global des prélèvements sur FdR opérés, à ce jour, depuis le début de l'exercice à **14 598,70 €**.*

*En conséquence le FdR prélevable (déduction faite des encours et créances douteuses sur le SRH enregistrés au CF 2021) s'établit désormais à **5,9 mois**, soit un niveau bien au-dessus du seuil prudentiel préconisé des 4 mois. Une situation qui place l'établissement parmi ceux les mieux dotés actuellement en termes de disponible sur FdR et qui permet encore à l'établissement, malgré le niveau élevé des charges incompressibles, tout à la fois de faire face à ses aléas de gestion sur la fin d'exercice 2022 et de construire un BP 2023 en équilibre.*

Il est à noter en outre, que le niveau de risque en lien avec des prélèvements sur FdR imputables aux créances douteuses ou irrécouvrables (admissions en non-valeur) est très bas sur cet établissement qui enregistre respectivement une diminution de son contentieux et des restes à recouvrer sur l'exercice courant de plus de 76% en 3 ans.

Ainsi, il ne semble pas nécessaire à ce stade d'abonder ce collège avec une dotation complémentaire au titre de l'exercice 2022.

- Collège de Dun-Le-Palestel : Mme FAIVRE et M. DAULNY, élus au CA du collège n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention

- Collège de Boussac : Mme GRAVERON (ayant donné pouvoir à M. FOULON) et M. FOULON, élus au CA du collège n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention

- Collège d'Auzances : Mme SIMONET et M. SAUTY, élus au CA du collège n'ont pas pris part au vote

Publié sur le site www.creuse.fr le 28 novembre 2022

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention

- Collège de Chambon-Sur-Voueize : Mme VIALLE et M. SIMONNET, élus au CA du collège n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221121-CP2022336-DE

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET